



Strasbourg, 27 juin 2022

T-PVS(2022)10

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

42^e réunion
Strasbourg, 28 novembre - 2 décembre 2022

**Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement
climatique**

23 mai 2022, 9h -13h (CEST)

Réunion virtuelle

-RAPPORT DE REUNION-

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique s'est réuni au format virtuel le 23 mai 2022.

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe d'experts;
- examiner et, le cas échéant, valider le mandat révisé du Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique présenté dans le document T-PVS(2022)09;
- examiner les conclusions de l'étude sur les progrès dans la mise en œuvre of Recommandation n° 206 (2019) et les suggestions du Groupe d'experts sur les domaines méritant une attention particulière, et procéder à un échange de vues sur les suites à donner;
- prendre note des conclusions du Groupe d'experts sur les rapports concernant les recommandations du Comité permanent qui concernent le changement climatique;
- saluer les conclusions du projet NaturAdapt de LIFE;
- prendre note des domaines qui seront ciblés par le Groupe d'experts en 2023 et au-delà.

1. Ouverture de la réunion

La Présidente, Linda Dalen, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants, qui se présentent lors d'un rapide tour de table.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans amendements.

3. Mandat du Groupe d'experts

Le Secrétariat informe les participants qu'en 2021, et pour la première fois de son histoire, le Conseil de l'Europe a adopté un Cadre stratégique où la dégradation de l'environnement et le changement climatique figurent parmi les priorités. Dans l'intervalle, le Comité permanent a également adopté une vision à l'horizon 2030 qui déclare que « d'ici 2030, le déclin de la biodiversité est enrayer, ce qui permet le rétablissement de la vie sauvage et des habitats, améliore la vie des êtres humains et contribue à la santé de la planète ». Même si le changement climatique n'est pas explicitement mentionné dans la vision, il est présumé qu'il s'agit de l'un des moteurs du déclin de la diversité biologique et de la détérioration du bien-être des personnes et que les Parties se mobilisent donc toutes dans la lutte contre le changement climatique.

Le Secrétariat présente le mandat du Groupe d'experts, communiqué à tous les participants avant la réunion. Selon le mandat de 2006, le Groupe avait pour mission *d'examiner les conséquences du changement climatique sur la diversité biologique et de proposer des avis et des orientations pour l'élaboration de politiques appropriées d'adaptation et de gestion et des mesures en faveur de la sauvegarde de la diversité biologique*. Le Groupe devait également présenter au Comité permanent des propositions spécifiques et/ou des recommandations pour aider les Parties à aborder les défis du changement climatique dans la mise en œuvre de la Convention et de ses objectifs.

Sous l'impulsion de ce Groupe, le Comité permanent a adopté dix recommandations de 2006 à 2019, dont certaines concernent spécifiquement le changement climatique dans les régions montagneuses, le changement climatique dans les îles européennes, les espèces exotiques envahissantes et le changement climatique et les transferts visant à sauvegarder certaines espèces face à l'évolution du climat. Comme de nombreuses autres organisations internationales traitent désormais du changement climatique, les participants sont invités à s'interroger sur le bien-fondé de maintenir un Groupe d'experts sur la question dans le cadre de la Convention de Berne, et aux priorités qu'il devrait se fixer.

Le Groupe reconnaît que le mandat actuel est partiellement obsolète, notamment du point de vue des documents sur le changement climatique et des données sur la diversité biologique auxquels il se réfère. D'autre part, le Groupe ne dispose pas de rapports importants et plus récents offrant une base de référence à ses travaux. Les participants se déclarent vivement intéressés par le maintien du Groupe d'experts pour son rôle important d'information du Comité permanent mais aussi parce qu'il faut se tenir informés de l'état actuel des connaissances.

Au cours de la discussion, les participants confirment l'intensification de l'impact du changement climatique sur la biodiversité et la reconnaissance accrue du rôle des solutions fondées sur la nature face aux enjeux climatiques, ce qui justifie une fois de plus le rôle du Groupe d'experts. Le Groupe permet également de dialoguer et d'échanger avec les milieux politiques et pratiques. Les participants considèrent que ses principaux atouts sont la portée géographique de la Convention et ses liens avec les autres groupes scientifiques et techniques de Berne. Ils rappellent que le changement climatique est une question transversale. Les participants suggèrent par ailleurs que le mandat devrait être aligné sur la Vision de la Convention de Berne, adoptée l'année dernière par le Comité permanent, et sur son Plan stratégique en cours d'élaboration, ainsi que sur les documents stratégiques d'autres AME. Enfin, les participants rappellent l'importance de rester concentrés sur les zones protégées.

Le Groupe décide qu'un projet de mandat révisé sera élaboré par le Secrétariat et diffusé auprès des participants pour observations écrites, avant d'être soumis à l'attention du Comité permanent pour adoption éventuelle.

4. Mise en œuvre de la Recommandation n° 206 (2019)

La Recommandation n° 206 (2019) sur les solutions fondées sur la nature et la gestion des zones protégées face au changement climatique prévoit que les Parties contractantes fassent rapport sur les progrès dans sa mise en œuvre en 2022.

Un questionnaire en ligne comportant 43 questions et structuré autour de 4 thèmes (1. Politiques et stratégies, 2. Solutions fondées sur la nature face au changement climatique, 3. Gestion des aires protégées face au changement climatique et 4. Communication et renforcement des capacités) a été diffusé auprès des Parties contractantes. 20 des 51 Parties contractantes ont répondu (39%).

M. Lawrence Jones-Walters présente aux participants les conclusions de l'étude. Sur le plan des politiques et des stratégies, les résultats des 20 Parties contractantes ayant répondu sont proches des valeurs de référence. Près de 80% d'entre eux se sont dotés d'une stratégie ratifiée, ont élaboré une stratégie qui est en attente de ratification ou ont entrepris l'élaboration d'une telle stratégie. Toutes les stratégies ratifiées énoncent des objectifs à réaliser dans les 10 ans, voire moins. Toutefois, le degré de mise en œuvre des actions et de réalisation des objectifs est très variable.

Sur le plan des solutions fondées sur la nature face au changement climatique, les résultats constatés sont inférieurs aux valeurs de référence. Il faut agir afin que les futurs bilans permettent d'améliorer la plupart des stratégies nationales de lutte contre le changement climatique prévoyant peu de mesures (voir aucune) en faveur de la diversité biologique. Des études et initiatives nationales sont nécessaires pour mieux comprendre les modes d'évolution dans la répartition des espèces et déterminer quelles sont les espèces les plus vulnérables au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature sont relativement bien intégrées à la fois dans les stratégies contre le changement climatique et celles pour la biodiversité et, dans certains pays, elles sont déjà mises en œuvre. La plupart des programmes de promotion des solutions fondées sur la nature et des services des écosystèmes bénéficient dans une certaine mesure de soutiens financiers. La plupart des pays ont déclaré que les valeurs associées à la diversité biologique et aux services des écosystèmes ont, dans une certaine mesure, été intégrées dans les analyses économiques et les processus décisionnels. Tous les pays ont cité les subventions agricoles parmi les facteurs nuisant à la diversité biologique. Diverses autres subventions pour les secteurs de la pêche, de la sylviculture, des transports et de l'énergie ont également été mentionnées comme ayant des retombées négatives.

La gestion des zones protégées face au changement climatique est nettement insuffisante par rapport aux valeurs de référence. Dans l'ensemble, peu de progrès ont été accomplis en matière de suivi de l'impact du changement climatique sur les aires protégées. Les sites, les habitats et les espèces exposés à des menaces ou pressions particulières n'ont pas encore été identifiés. Dans la plupart des cas, les plans de gestion ne sont pas mis à jour pour répondre aux changements induits par le changement climatique; et même si les stratégies nationales énoncent des objectifs détaillés de lutte contre les problèmes climatiques, elles ne sont souvent pas mises en œuvre. En matière d'application de mesures d'adaptation au changement climatique dans les zones protégées, l'intégration de tels aspects est, en général, insuffisante. Dans la plupart des cas aucune évaluation n'a été réalisée de la manière dont le réseau de zones protégées réagit au changement climatique, et très peu de programmes visent à adapter les réseaux d'aires protégées à l'évolution du climat. Par contre, la plupart des pays envisagent d'étendre ces réseaux et d'améliorer la connectivité de leurs aires protégées. Les couloirs écologiques sont globalement intégrés dans l'aménagement du territoire et il y a des signes d'une bonne coopération transfrontalière en matière de biodiversité et de changement climatique. Les problèmes sont multiples, comme le manque de ressources humaines et financières et l'absence de données et d'informations suffisantes, notamment pour déterminer quelles espèces doivent faire l'objet d'une évaluation.

En matière de communication et de renforcement des capacités, les résultats des Parties contractantes ayant répondu étaient égaux ou supérieurs à la référence. Un important travail de sensibilisation est réalisée par la plupart des pays, y compris à l'attention du grand public. Dans les pays disposant de ressources limitées, la communication par le biais de projets et de programmes s'avère particulièrement importante. Les connaissances des éventuelles populations indigènes ont été intégrées dans les programmes relatifs à la diversité biologique et au changement climatique. Sur le plan éducatif, des activités ont été mentionnées dans le cadre des programmes des écoles et de l'enseignement supérieur. L'agriculture et la sylviculture sont deux secteurs qui ont été ciblés par des

campagnes de sensibilisation. La plupart des pays forment des professionnels ou envisagent de lancer de telles formations. Ces dernières s'inscrivent souvent dans le cadre des projets et programmes financés, et constituent un vecteur important pour la sensibilisation. Les réponses aux questions relatives à la participation ont été, dans l'ensemble, positives. La législation de certains pays impose une participation du public et de nombreux pays reconnaissent le rôle important des communautés locales dans la gestion des espaces protégés. La plupart des pays se sont dotés de programmes nationaux qui encouragent la participation des communautés locales à la désignation et à la gestion d'aires protégées.

Les participants du Groupe d'experts ont déploré le faible taux de participation à l'étude, qui révèle un manque de motivation et d'action de la part des Parties contractantes. Même si les Parties n'ont pas toutes parcouru le même chemin, il est utile de collecter et de diffuser les bonnes pratiques. Les participants déplorent également une prise de conscience insuffisante de l'urgence de la situation. Ils sont notamment déçus par les réponses dans la section sur la gestion des aires protégées face au changement climatique. Ils sont persuadés que les ressources et les matières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion adaptative existent et sont disponibles..

Le Groupe d'experts a identifié trois domaines qui mériteraient une attention particulière :

- zones protégées : intégrer des mesures d'adaptation dans les plans de gestion et assurer le suivi des impacts du changement climatique;
- données et informations : améliorer les connaissances sur les habitats et espèces vulnérables au niveau national ;
- mise en œuvre de la stratégie : étudier les possibilités d'échanger les bonnes pratiques et de lancer des formations et des communications ciblées.

5. Rapports des Parties au titre des recommandations du Comité permanent relatives au changement climatique

Dès 2012, le Comité permanent a adopté sa Recommandation n° 159 relative à une mise en œuvre efficace des orientations aux Parties sur la diversité biologique et le changement climatique, qui visait à permettre aux Parties de mieux appliquer les normes de la Convention de Berne dans ce domaine. L'adoption de cette recommandation a été motivée par le constat que le foisonnement des actions recommandées au fil des ans avait dilué leur mise en œuvre par les divers pays.

En 2017, l'idée d'un exercice systématique de rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité permanent relatives au changement climatique a été soumise au Groupe restreint d'experts de la diversité biologique et du changement climatique. Les rapports proposés devaient fournir une synthèse des progrès et signaler les lacunes afin que des solutions puissent être proposées sous la forme d'activités d'assistance ou d'orientation.

Le Groupe restreint d'experts décide que ces rapports:

- seront soumis tous les deux ans;
- seront organisés suivant les rubriques énoncées dans le document d'orientation T-PVS/Inf(2017)13 présenté en 2017;
- feront l'objet d'un projet de formulaire élaboré avec le concours de consultants extérieurs;
- mettront l'accent sur les résultats et présenteront des informations qualitatives et quantitatives sur les progrès accomplis au plan national dans l'optique d'aider les Parties à apprendre les unes des autres dans la mesure du possible;
- comporteront une section introductive expliquant ce qui motive la demande de rapports;
- expliqueront dans une section comment répondre aux questions et interpréter les termes, le cas échéant.

Peu de rapports de suivi ont été établis depuis, et le Secrétariat de la Convention de Berne a eu des possibilités limitées d'assistance pour les rapports et pour la mise en œuvre. Les recommandations visent donc également à faciliter le travail. La présente réunion et le suivi de la mise en œuvre des normes contribueront aussi à donner une vue d'ensemble des difficultés associées à la mise en œuvre.

Les participants conviennent qu'en raison de l'urgence des enjeux, les rapports s'imposent, même si leur nature reste à définir. De plus, ces rapports sont utiles pour inciter les Parties à l'action. Ils doivent toutefois rester simples, concentrés sur des aspects spécifiques et contribuer à l'identification de bonnes pratiques dont les Parties peuvent s'inspirer. Le changement climatique étant un problème transversal, les participants suggèrent qu'il fasse l'objet d'un rapport plus général, lui aussi transversal.

6. Changement climatique et espèces exotiques envahissantes (EEE)

M. Giuseppe Brundu présente un projet de note d'information sur les risques associés au recours à des espèces d'arbres exotiques envahissants au titre des solutions fondées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique. M. Brundu indique que les experts craignent que les solutions fondées sur la nature deviennent une source d'introduction de nouvelles espèces d'arbres exotiques envahissants. Il n'est toutefois pas possible d'éviter complètement le recours à des essences exotiques d'arbres. M. Brundu ajoute que le changement climatique peut accentuer l'impact de la dissémination des espèces exotiques, notamment sur l'hydrologie des sols, etc.

La version révisée de la note d'information attendue en juin/juillet 2022 intégrera les observations des Parties contractantes.

7. Projet LIFE NaturAdapt

M. Olivier de Sadeleer, Responsable de projet à la Fédération EUROPARC, fait le point sur la réalisation de ce projet lancé en 2019 et qui vise à intégrer le changement climatique dans les pratiques de gestion des aires protégées en impliquant de nombreux partenaires de secteurs différents. Il implique essentiellement des bilans de vulnérabilité, des mesures d'adaptation, une plateforme collaborative et des cours en ligne.

M. de Sadeleer ajoute que le projet a permis d'élaborer une méthodologie de prise en compte du changement climatique pour les responsables d'espaces protégés, y compris des scénarios d'évolution du climat, des bilans de vulnérabilité et des mesures d'adaptation ; 6 expériences sont proposées en ligne au téléchargement. Les principaux enseignements du projet sont qu'il faut accepter les incertitudes et améliorer la compréhension des effets du changement climatique, que le processus est orienté sur l'avenir et qu'une bonne partie de l'apprentissage peut se faire en cours de route, sans qu'il soit nécessaire d'être prêts dès le départ.

M. de Sadeleer conclut qu'il est essentiel de permettre la conception conjointe ainsi qu'une intégration et une mise en œuvre concrètes de programmes équilibrés et coordonnés de gestion de l'environnement couvrant tous les secteurs et niveaux de gouvernement.

8. Travaux futurs du Groupe d'experts

Les participants suggèrent de concentrer les efforts du Groupe d'experts sur la mise en œuvre des recommandations adoptées, tant sur le thème du changement climatique et de la gestion des zones protégées que sur celui des solutions fondées sur la nature, en veillant à ce que les bonnes pratiques continuent d'être mises en valeur.

Les participants aimeraient par ailleurs que la réunion du Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique soit une fois de plus organisée immédiatement avant ou après la réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, en 2024.

9. Questions diverses

Néant.

10. Conclusions de la réunion

Plusieurs autres questions de méthodologie restent à examiner, mais la réunion a été productive. Pour l'avenir, les participants envisagent de se réunir moins fréquemment pour les questions générales mais plus souvent et plus brièvement pour l'examen de questions spécifiques, afin de maintenir la dynamique. Le Président clôt la réunion.